

Informations de base	
2011/2612(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat de Shahbaz Bhatti Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Pakistan	Procédure terminée

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/03/2011	Débat en plénière		
10/03/2011	Décision du Parlement	T7-0098/2011	Résumé
10/03/2011	Résultat du vote au parlement		
10/03/2011	Débat en plénière		
10/03/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2612(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0166/2011	08/03/2011	
Proposition de résolution		B7-0175/2011	08/03/2011	
Proposition de résolution		B7-0176/2011	08/03/2011	
Proposition de résolution		B7-0177/2011	08/03/2011	
Proposition de résolution		B7-0178/2011	08/03/2011	
Proposition de résolution		B7-0179/2011	08/03/2011	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0098/2011	10/03/2011	Résumé

Résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat de Shahbaz Bhatti

2011/2612(RSP) - 10/03/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat de Shahbaz Bhatti.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement **condamne fermement le brutal assassinat, le 2 mars 2011, de Shahbaz Bhatti**, ministre des minorités du gouvernement pakistanais. Un groupe se dénommant Tehrik-e-Taliban Punjab (mouvement taliban du Penjab) a revendiqué l'attentat en le justifiant par la position du ministre sur les lois relatives au blasphème.

Les députés saluent la mémoire du ministre Shahbaz Bhatti pour son courage et son action en faveur de la justice, du dialogue interconfessionnel ainsi que de la liberté de religion ou de conviction au Pakistan. Ils rendent hommage à l'engagement du ministre Shahbaz Bhatti dans la lutte contre les lois sur le blasphème et invitent le gouvernement pakistanais à **nommer sans délai un nouveau ministre des minorités** qui soit un représentant des minorités impartial.

Les autorités pakistanaises sont invitées à conduire **une enquête approfondie** sur tous les aspects de l'assassinat de Shahbaz Bhatti et à traduire rapidement en justice tous les auteurs de ce crime dans le strict respect de l'état de droit.

Vivement préoccupé par le climat d'intolérance et de violence, le Parlement prie le gouvernement du Pakistan :

- d'engager des poursuites contre les personnes qui incitent à la violence au Pakistan, notamment celles qui appellent à l'assassinat d'individus ou de groupes avec lesquels ils sont en désaccord ;
- de veiller à ce que les partisans de la tolérance religieuse et du respect des principes universels des droits de l'homme que compte le pays ne soient pas réduits au silence par les extrémistes ;
- d'abroger les lois relatives au blasphème au même titre que d'autres textes législatifs discriminatoires.

Le Parlement réitère son appel au gouvernement pakistanais, à tous les partis politiques, à la société civile et aux médias à rester unis et à lutter contre les violences extrémistes. Il souhaite que le gouvernement pakistanais soit, dans sa composition et ses actions, l'expression de la **diversité multiethnique et multireligieuse** de la société pakistanaise.

La résolution invite les institutions de l'Union européenne à demander au gouvernement du Pakistan de faire respecter la clause concernant la démocratie et les droits humains inscrite dans **l'accord de coopération entre l'Union européenne** et la République islamique du Pakistan. Elle demande que le SEAE présente un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de coopération ainsi que de la clause concernant la démocratie et les droits humains. Les institutions de l'Union sont également invitées à :

- inscrire dans leur dialogue politique avec le Pakistan la question de la **tolérance religieuse** dans la société, une question clé pour une lutte à long terme contre l'extrémisme religieux ;
- continuer à **soutenir financièrement** les associations de défense et les militants des droits humains, ainsi que de définir des mesures concrètes visant à appuyer le mouvement de la société civile pakistanaise contre les lois sur le blasphème et les autres textes législatifs discriminatoires ;
- étudier la possibilité de recourir à **l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme** afin de financer des actions en faveur de la lutte contre l'intolérance religieuse, l'extrémisme et les lois discriminatoires partout dans le monde ;
- rétablir un **ministère des droits de l'homme en tant que tel** ainsi qu'une commission nationale des droits de l'homme dotée de réels pouvoirs, indépendante et impartiale.

Le Parlement estime enfin que la façon dont les lois sur le blasphème sont appliquées aujourd'hui viole manifestement les obligations auxquelles le Pakistan est tenu en tant qu'État signataire du pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il demande au SEAE de considérer cet aspect lors de l'examen d'une éventuelle application du régime SPG+ au Pakistan à compter de 2013, ainsi que de rendre compte au Parlement européen à ce sujet.